



Effacité Energétique dans le secteur de l'industrie

Slimane SMOUH

Chef de service Industrie

Agence Marocaine pour l'Effacité Energétique

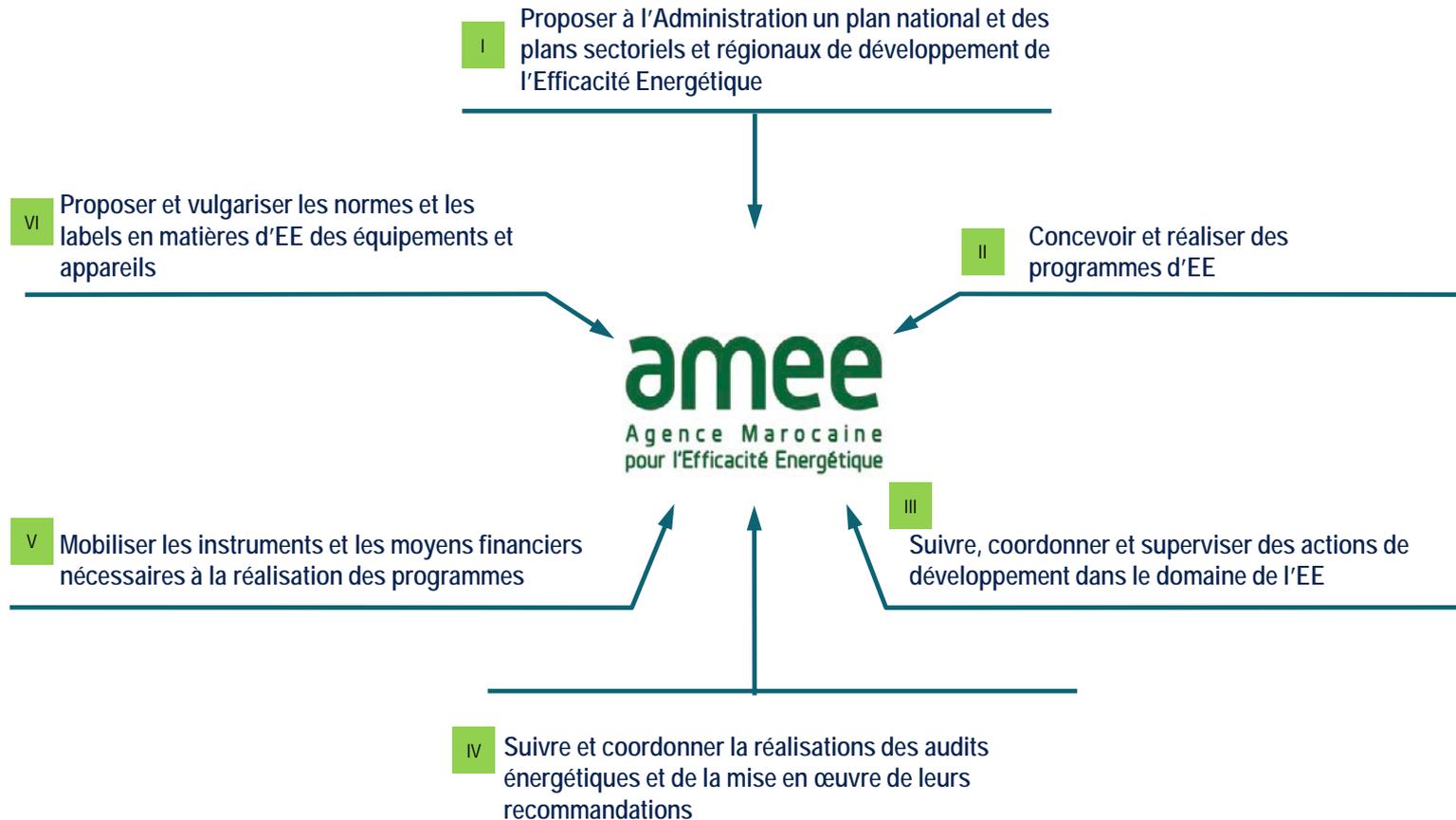
Le 11/12/2019



Funded by the
European Union

Plan de la présentation

1. Agence Marocaine pour l'Efficacité Énergétique
2. Contexte industriel et énergétique
3. Cadre réglementaire d'EE
4. Ligne de financement d'EE et ER (MorSEFF)
5. Actions AMEE d'EE dans secteur de l'industrie



7640 entreprises



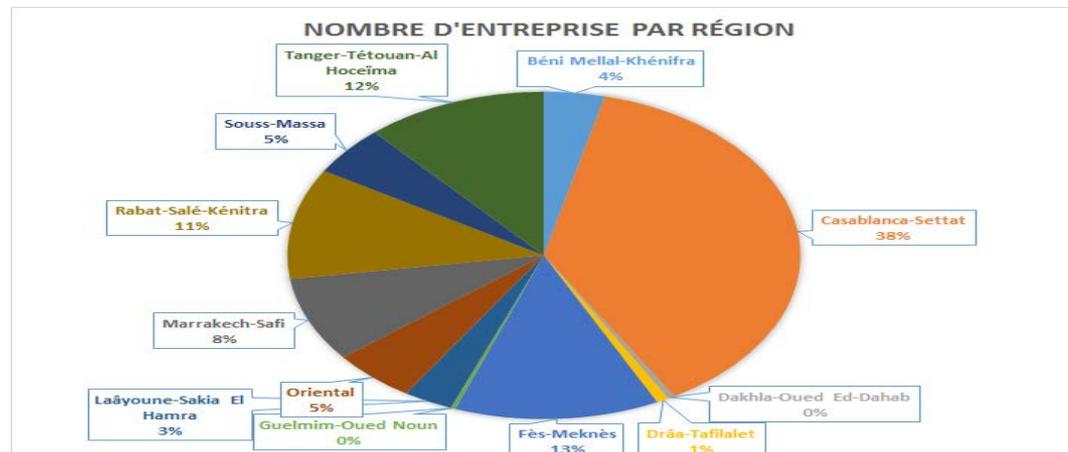
1604 - 21%

2062 - 27%

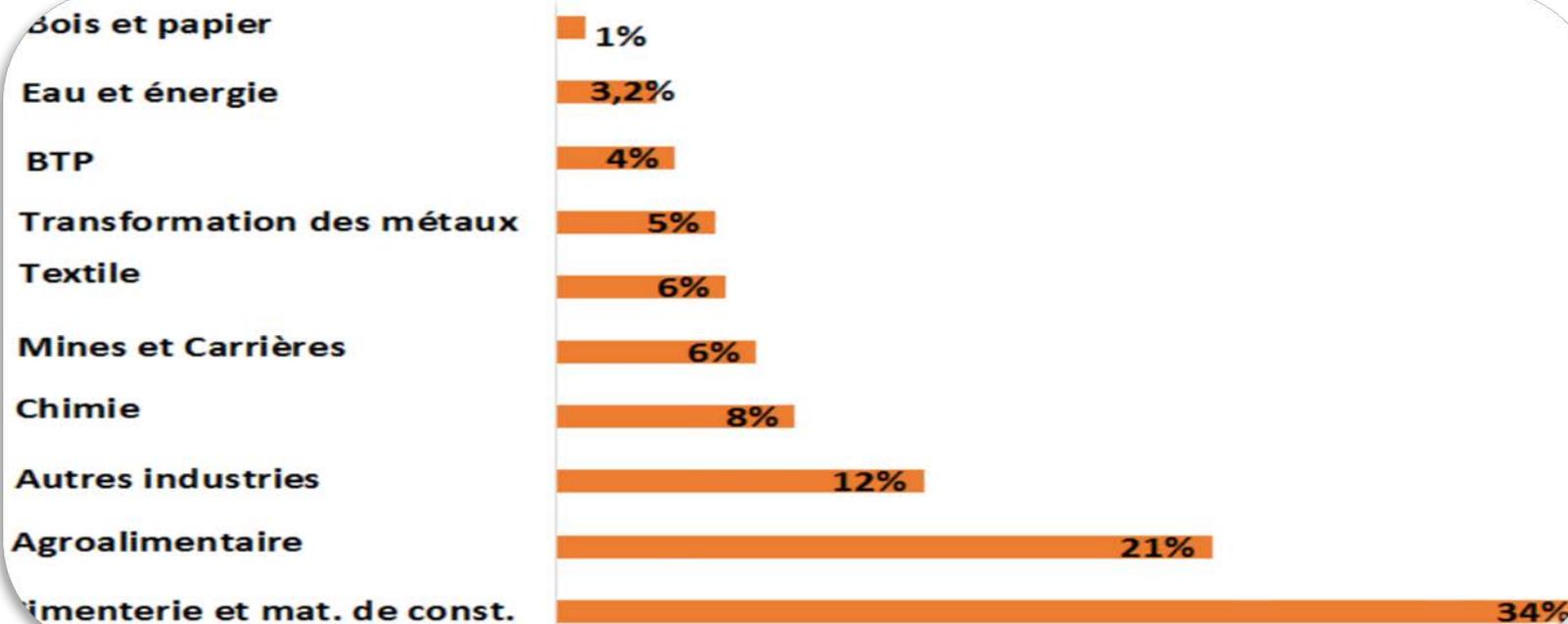
2368 - 31%

1375 - 18%

230 - 3%



**21% de la consommation finale nationale
soit environ 3 100 000 tep**



**21% de la consommation finale nationale
soit environ 3 100 000 tep**

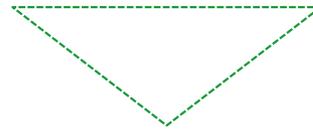


30%



70%

**20 % à 70% du coût total de
production**



**Potentiel d'économie d'énergie de
10 % à 48%**

Contexte réglementaire

Réglementer les modalités et les conditions d'exercice des ESCOs et les modalités d'octroi des autorisations aux ESCOs

**Performances
d'Efficacité
Énergétique**

- 1- Fixer les performances énergétiques des nouvelles constructions
- 2- Fixer les performances énergétiques minimales des équipements existants sur le marché national et celles des constructions

**Entreprises
de services
énergétique**

**Loi
n° 47-09**

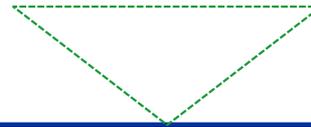
**Etude
d'impact
énergétique**

Réglementer les modalités de réalisation des audits énergétiques obligatoires et les modalités d'octroi des agréments aux organismes d'audit

**Audit
énergétique
obligatoire**

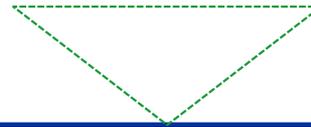
Fixer les projets de programme d'aménagement urbain et les projets de programme de construction de bâtiments éligibles à l'EIEN et les modalités de la décision d'acceptabilité énergétique

Audit énergétique obligatoire et organismes d'audit énergétique décret N°2-17-746



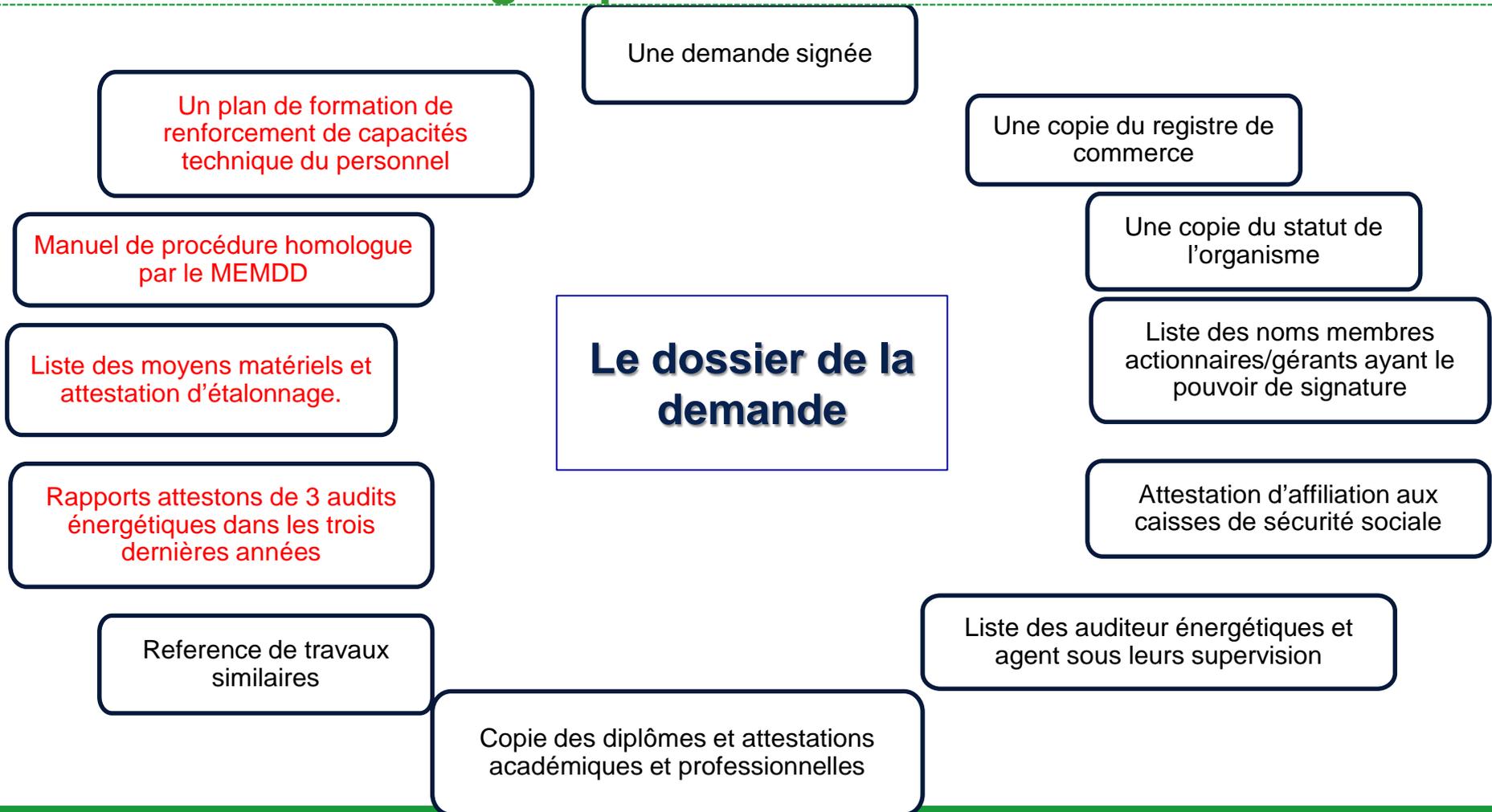
- ❑ **Objectif** : instaurer un système d'audit énergétique obligatoire et périodique pour rationaliser l'utilisation d'énergie dans les entreprises et les établissements grands consommateurs d'énergies et fixer ainsi les obligations générales que doivent respecter les assujettis à l'audit énergétique obligatoire et les organismes d'audit.
- ❑ **Qui est concerné?**
 - ✓ 1500 tep par an pour les entreprises et les établissements relevant du secteur de l'industrie y compris les entreprises et les établissements de production d'énergie,
 - ✓ 500 tep par an pour le secteur tertiaire, les entreprises et les établissements de transport et de distribution d'énergie et pour les personnes physiques.
- ✓ **Cas d'exemption?**
 - Certifié selon un système de management de l'énergie sont exemptées de l'obligation de l'audit énergétique pendant toute la durée de validité de la certification.
- ❑ **Entrée en vigueur le 2 Décembre 2019:** un délai d'adaptation et de préparation est accordé aux entreprises industrielles et aux organismes d'audits

Audit énergétique obligatoire et organismes d'audit énergétique décret N°2-17-746

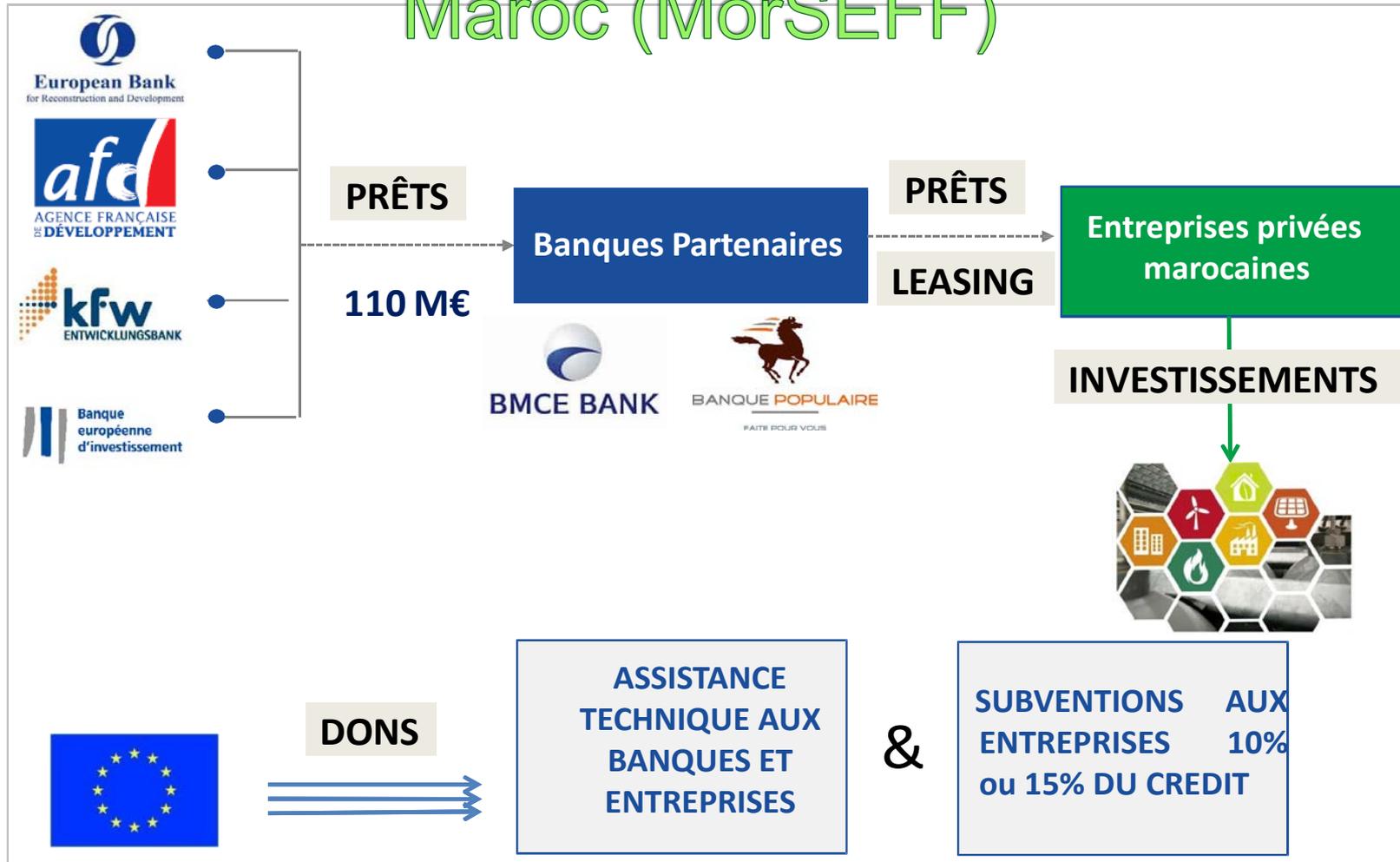


- Designation d'un Interlocuteur au niveau de l'entreprise** : Responsable chargé de l'énergie, qualifié en la matière
- Périmtre** : Ensemble des activités, procédés industriels, bâtiments ou groupes de bâtiments et parcs de véhicules exploités par l'établissement ou l'entreprise auditée, ainsi que sur la totalité de la consommation énergétique de l'établissement ou de l'entreprise audité.
- Périodicité de l'audit obligatoire** : 5 ans
- Qui est habilité à réaliser des AEO** : des organismes d'audit agréés

Audit énergétique obligatoire et organisme d'audit énergétique décret N°2-17-746



Facilité de financement de l'énergie durable au Maroc (MorSEFF)



Facilité de financement de l'énergie durable au Maroc (MorSEFF)

Eligibilité

EMPRUNTEURS

- Entreprise privée
- TPE, PME, GE
- Opérant au Maroc
- Viable et solvable
- Conforme à la législation
- Max par emprunteur:
50MDH

PROJETS/SECTEURS

- Industrie
- Bâtiments
- Agriculture
- Transport
- ER
- Fournisseurs d'EE & ER
- Projet n'ayant pas
bénéficié d'une autre
subvention

CRITERES TECHNIQUES

- Au moins 20% d'économies
d'énergie (par rapport à la
ligne de base nationale)
- 30% pour les bâtiments &
nouvelles constructions
- ou**
- 20% de réduction de CO2
- ou**
- ER: 1.7 kWh d'électricité
par € investi par an

Maroc (MorSEFF)

Utilisation du fonds	100%
Nombre de projets financés	230 projets fin mars 2019 dont 215 projets EE
Economie	354 en GWh/an
Rejet en CO2	102 725 tCO2/an
TRI	3 à 4 annnées

Actions d'EE dans l'industrie

Accompagnement d'une vingtaine d'entreprises dans la mise en place de système de Management d'Énergie selon l'ISO50001

Orgaisme donnatrice :
ONUDI

Période de mise en œuvre
• Janvier 2019- fin octobre 2019

Acteurs

- AMEE
- CGEM
- Fédérations Industrielles
- Experts internationaux:
formateurs et

coachs

Objectifs

Renforcer les capacités techniques des experts et les entreprises industrielles



Actions d'EE dans l'industrie

Accompagnement d'une vingtaine d'entreprises dans la mise en place de système de Management d'Énergie selon l'ISO50001

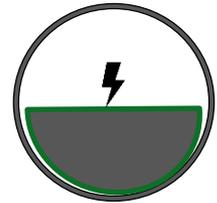
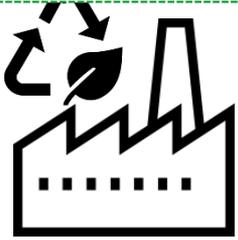
N	Onglet	% d'achèvement
1	Rôles & Responsabilités	80%
2	Contexte	100%
3	Risques & Opportunités	60%
4	Exigences Légales	100%
5	Domaine d'Application et périmètres	100%
6	Politique	100%
7	Communication	80%
8	Formation	80%
9	Approvisionnement	60%
10	Conception	0%
11	Amélioration continue	100%
12	Audit interne	100%
13	Données énergétiques	100%
14	les tendances	100%
15	UES (usage énergétique significatif)	90%
16	OEE (opportunités d'économies énergétiques)	60%
17	Objectifs et cibles	100%
18	SER (situation énergétique de référence, linge de base)	80%
19	IPE (indicateur de performance énergétique)	100%
20	Paramètres critique de fonctionnement	100%
21	Critères de maintenance	100%
22	Maîtrise opérationnel	100%
23	Plan de Données IPE	80%
24	Plan de Données - Paramètres Critique	100%

Nombres d'unités bénéficiaires	Une cinquantaine Entreprises
Consommation Énergétique	1393 GWh
Rejet en CO2	635 Kt eq de CO2
Facture énergie-eau	749 Millions de Dhs

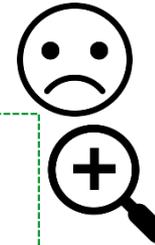
Nombre de recommandations	449
Investissements	264 Millions de Dh
Economie annuelle de la facture	16% soit 120 Millions de Dhs
Réduction des GES	94 Kt eq CO2

Contexte réglementaire

Audit énergétique obligatoire et organisme d'audit énergétique décret N°2-17-746



Mise en Œuvre du Décret



amee
Agence Marocaine
pour l'Efficacité Énergétique



L'AMEE veille à la mise en œuvre
des mesures et à l'élaboration
d'un rapport annuel des résultats



AUDITEUR
AGRÉÉ



Royaume du Maroc

Ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Environnement



Merci de votre attention

Slimane SMOUH

s.smouh@amee.ma

06 61 84 58 16